



Plan de Prévention et de Gestion des Déchets Non Dangereux de la Lozère

Ateliers thématiques – Session 1

Thème Prévention – 5 février 2013



1 - Éléments de cadrage et enjeux réglementaires

Qu'est-ce qu'un « Déchet » ?

- **C'est la notion d'ABANDON qui définit le déchet**

« tout résidu (...), toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné, ou que son détenteur destine à l'abandon » (loi n° 75-633, Art.1)

Un objet en bon état présenté à la collecte ou apporté en déchèterie est un déchet.

Un objet en mauvais état ou inutilisé, mais conservé, n'est pas un déchet.



Qu'est ce que la prévention ?

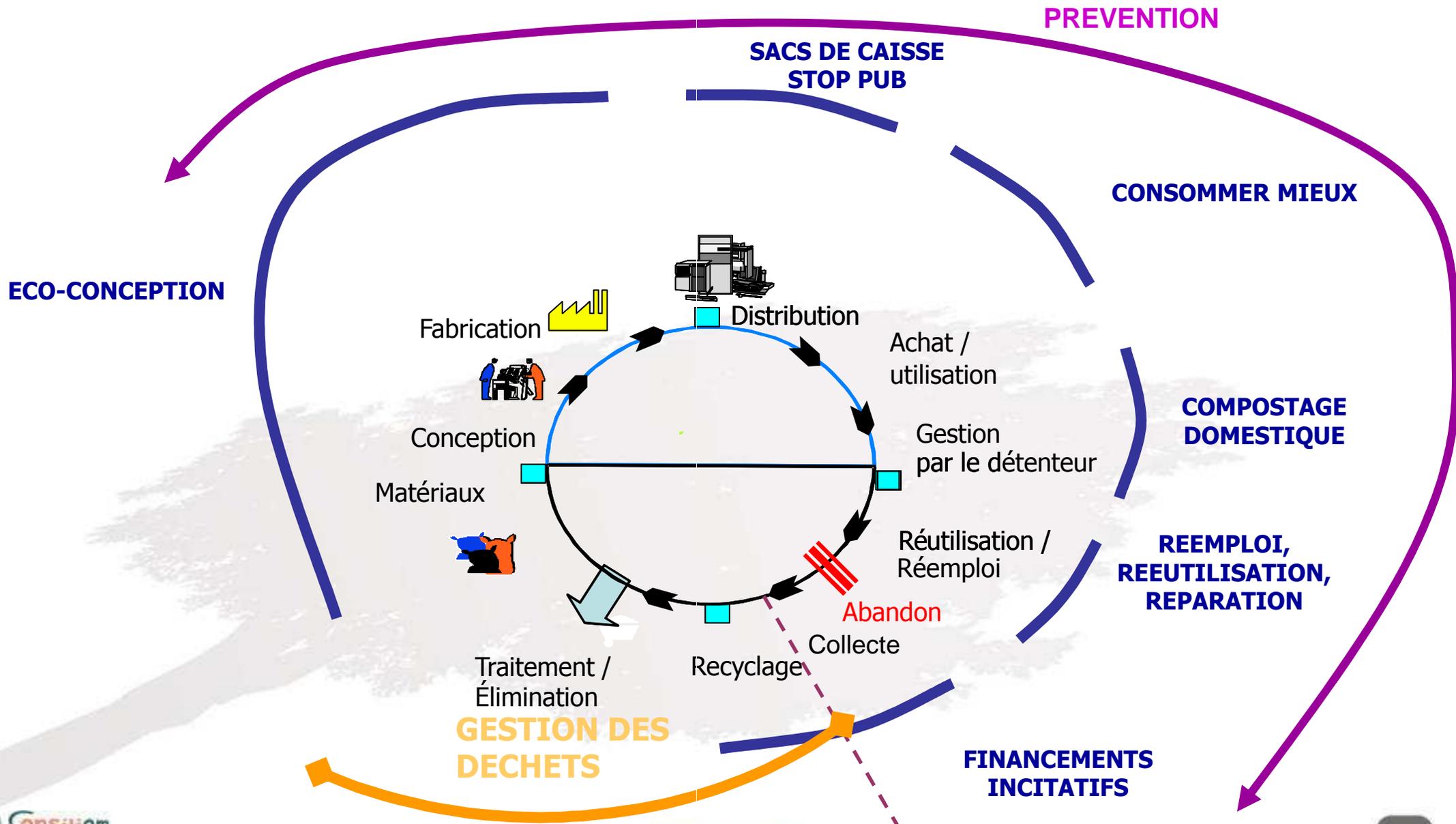
- Définition de la prévention (réduction ou évitement)
 - « Ensemble des actions situées avant l'abandon ou la prise en charge par la collectivité qui permettent **de réduire les quantités et/ou la nocivité des déchets** »



A ne pas confondre avec :

Le tri qui a pour objectif d'améliorer la **valorisation des déchets**

Cycle d'un produit et prévention



Gisements d'évitement : quelles potentialités ?



27 kg/hab/an



Je traite les emballages



J'achète à la coupe



J'utilise des éco-recharges



Je fais du compost

30 kg



14 kg



11 kg



Je choisis de la vaisselle réutilisable



Au bureau, j'utilise ma tasse

7 kg



3 kg



3 kg



1 kg



Je loue des outils



Je fais réparer mes appareils



J'utilise des piles rechargeables

➤ 126 kg/an/personne (0,35 kg/jour !) peuvent être évités

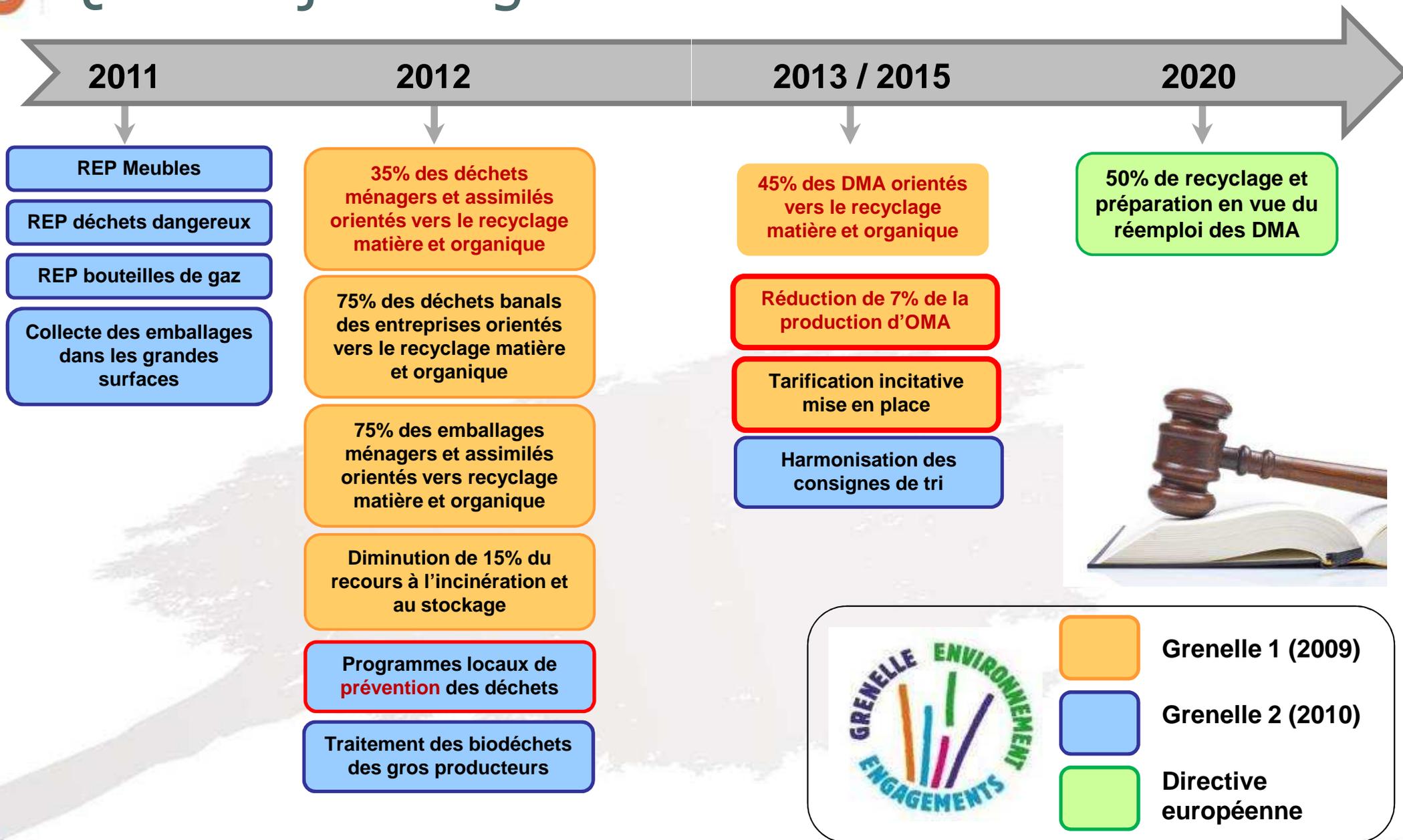
Estimation de moyennes par personne et par an
Source : tableau de bord national prévention Ademe

Petit Glossaire des déchets

Parlons le même langage...

- **Bio-déchets** : (aussi appelés déchets organiques ou fermentescibles)
déchets non dangereux biodégradables de jardin/parc, ou de cuisine, issus des ménages, restaurants, traiteurs, commerces, établissements agro-alimentaires
- **CS** **Collectes Sélectives** (emballages, papiers/journaux, FFOM le cas échéant)
- **DAE** **Déchets d'Activités Économiques** (anciennement DIB)
- **DD** **Déchets Dangereux**
- **DMA** **Déchets Ménagers et Assimilés** (= OMA + collectes en déchèteries)
- **DND** **Déchets Non Dangereux**
- **FFOM** **Fraction fermentescible des Ordures Ménagères** (résidus de cuisine)
- **OMA** **Ordures Ménagères et Assimilées** (= OMR + CS)
- **OMR** **Ordures Ménagères Résiduelles** (= « sacs noirs » ou « bacs gris »)
- **PDPGDND** **Plan Départemental de Prévention et Gestion des DND** (ex PEDMA)
- **PLPD** **Programme Local de Prévention des Déchets**
- **PRPGDD** **Plan Régional de Prévention et Gestion des DD** (ex PREDD)

Quels enjeux réglementaires ?

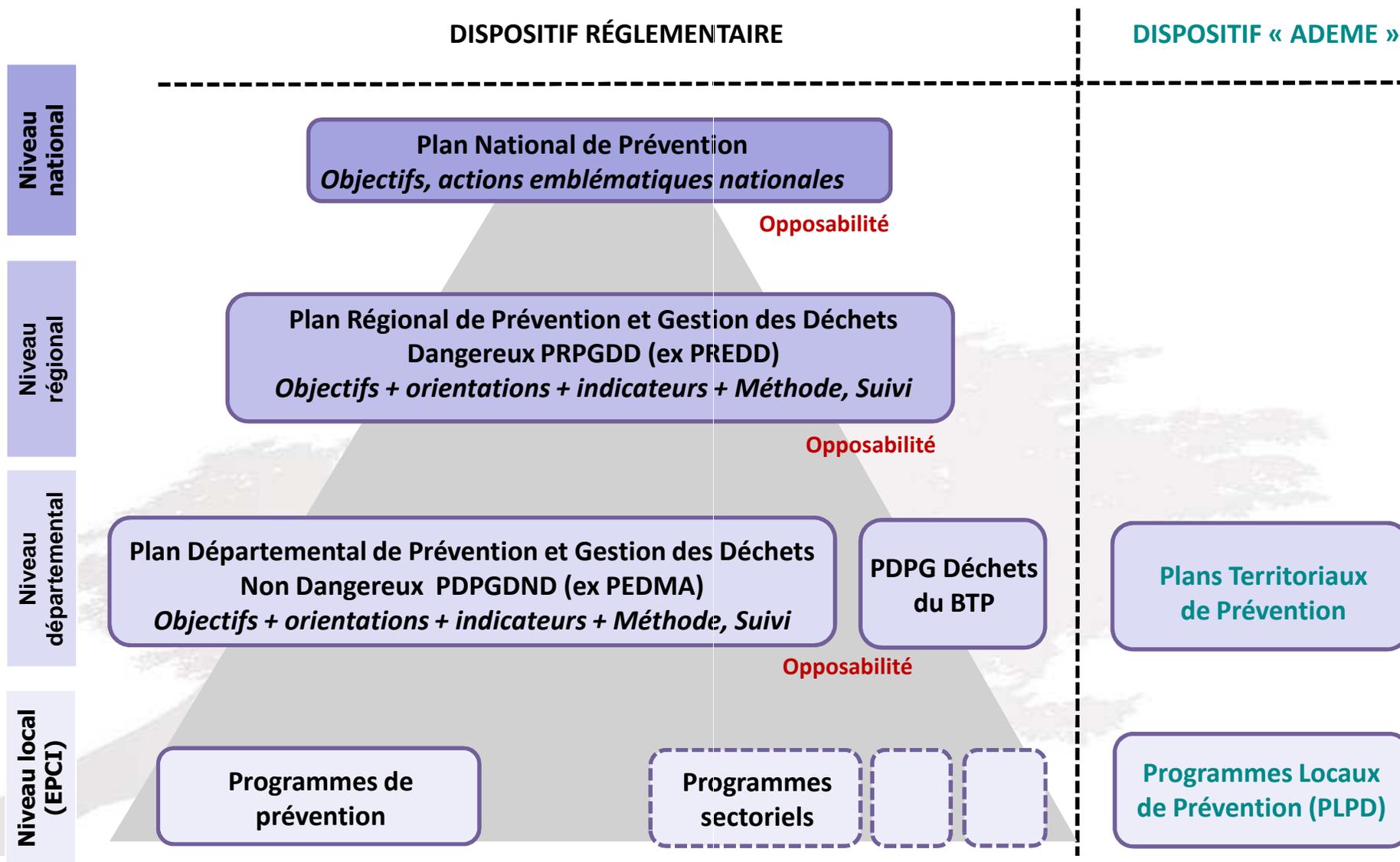


2 - Articulation entre les différents dispositifs de prévention





Les différents dispositifs de prévention (1/2)





Les différents dispositifs de prévention (2/2)

	Conseil Général	Collectivités (EPCI) à compétence collecte ou traitement
Dispositif Réglementaire (Grenelle 2)	Renforcement du volet prévention du PDPGDND	Programme de prévention (depuis le 01/01/2012)
Dispositif Contractuel (Soutiens Ademe depuis 2009)	Plan de Prévention	Programme Local de Prévention des Déchets (PLPD) = contrat de performance
Caractéristiques	<ul style="list-style-type: none">- Objectif : 80% de la pop. couverte par un programme en 5 ans- Rôle <i>Prescriptif</i> : animation territoriale	<ul style="list-style-type: none">- Objectif : -7% des OMA en 5 ans- Cohérent avec Plan de prévention- Rôle <i>Opérationnel</i> : réduction des déchets (actions)

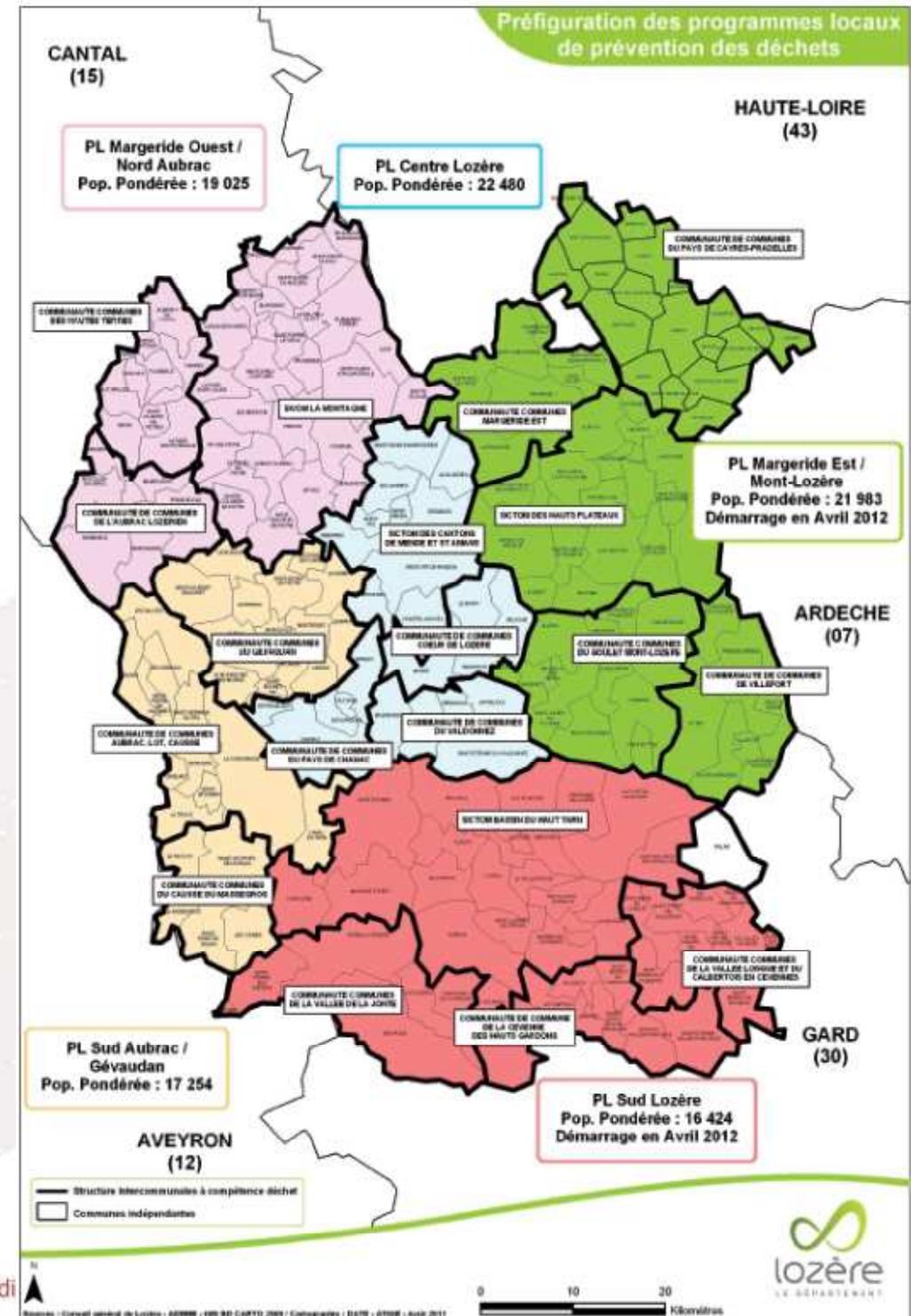


3 - Bilan des actions de prévention menées en Lozère



PLAN ET PROGRAMMES DE PRÉVENTION

- **1 plan de prévention en cours :**
 - Une politique de déploiement de la prévention basée sur le regroupement des EPCI en 5 PLPD
 - 35% de la population de la zone du plan
- **2 programmes Locaux de Prévention en cours (2012) :**
 - Sud Lozère
 - Est Lozère, Haut allier





LES ACTIONS MENÉES PAR LE CONSEIL GÉNÉRAL

- Accord-cadre pour la mise en place de ressourceries
 - Yvonne Malzac
 - Projet Tri porteur
- Animation de la Semaine Européenne de Réduction des déchets et conception d'outils de communication (plaquette compostage, roll-up prévention des déchets, ...)
- Accompagnement financier adapté pour le compostage individuel, l'équipement des ressourceries et désormais des programmes locaux de prévention des déchets





LES ACTIONS MENÉES PAR LES EPCI & ASSOCIATIONS

- Développement du compostage individuel
- Mise en place d'un poulailler collectif
- Actions STOP PUB
- ? Autres



2 PROGRAMMES LOCAUX DE PRÉVENTION



- **PLPD Margeride Est-Mont Lozère**

- Porté par la CC de Villefort
- Signé fin 2011 avec l'Ademe
- 21 actions prévues
- 6 axes/cibles

Collectivités

Établissements scolaires

Particuliers

Associations

Établissements touristiques

Entreprises et établissements publics



- **PLPD Sud Lozère**

- Porté par la CC Vallée de la Jonte
- Signé début 2012 avec l'Ademe
- 19 actions prévues
- 6 axes

Compostage et jardinage au naturel

Gaspillage alimentaire

Papiers-cartons

Emballages

Réemploi

Sensibilisation

(en transversal)





LES ACTIONS MENÉES PAR LES CHAMBRES CONSULAIRES

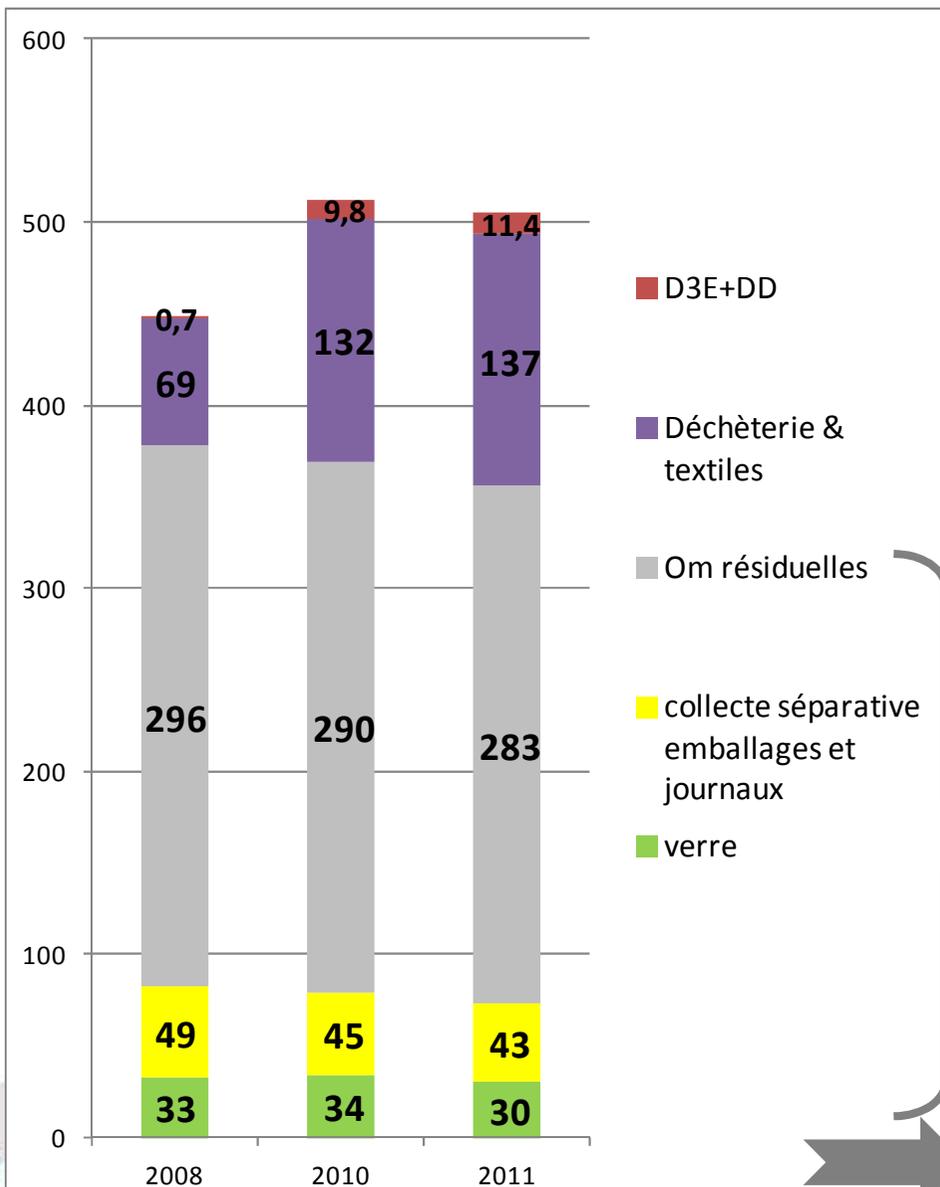
- Actions de sensibilisation
 - Diagnostic de 20 entreprises par an
 - Label environnementaux (établissement touristiques) : Eco-label et clé verte
 - Opérations Coiffeur Nature, Garage propre, Imprim'vert
- CCI Régionale : action Eco-conception 1 seule entreprise en Lozère



4 - Gisements et enjeux de la réduction des déchets



ÉVOLUTION DE LA PRODUCTION DE DMA



Uniquement tonnages comptabilisés
Une part des déchets verts gérés directement par les EPCI

Apports 2011 déchèteries	kg/hab/an
Métaux	21
Carton	9
Déchets verts	23
Bois	18
Encombrants	63
Textiles	3
Total	137

Kg/hab permanent	2010	2011
DND	502	493
DMA	512	505

Kg/hab permanent	2008	2010	2011
Total OMA	378	369	356
% évolution	-5,8%(2011/2008)		

Objectif réglementaire :
- 7 % en 2013/ 2008

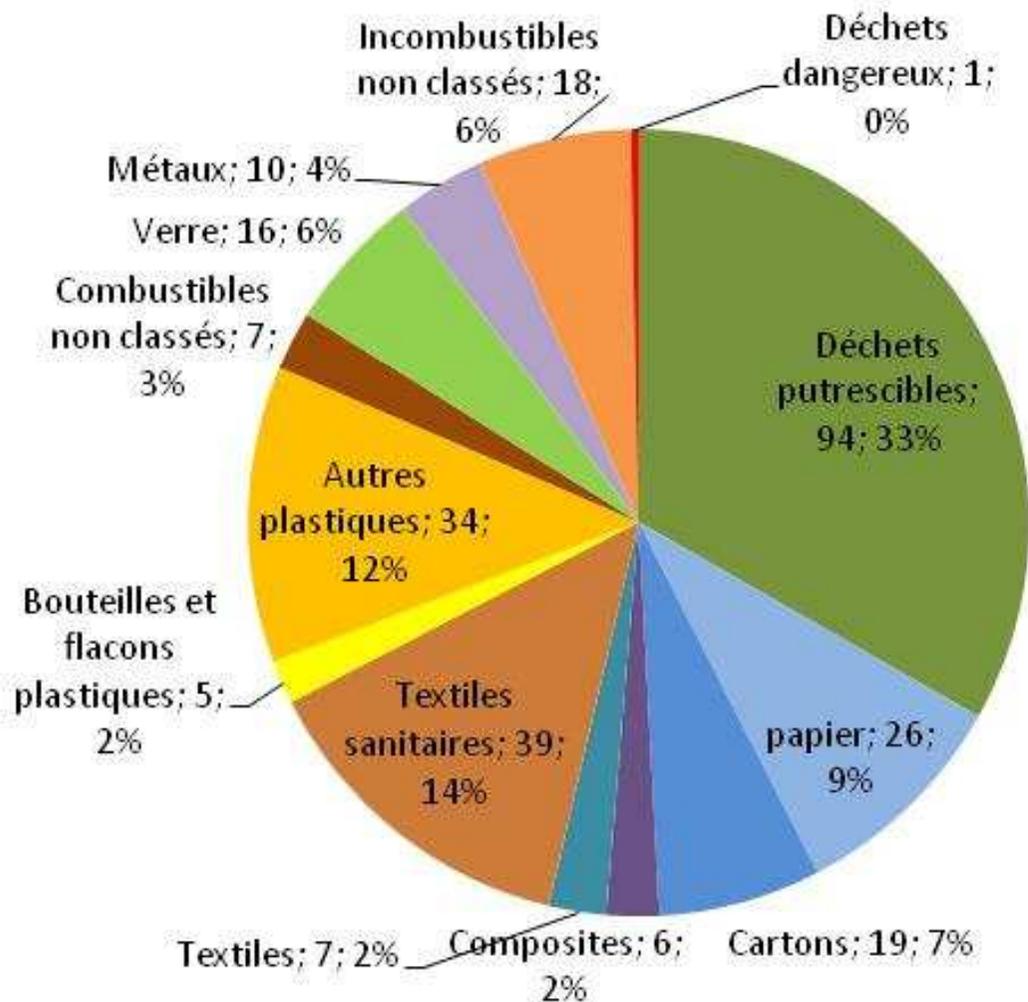
Quels objectifs aux horizons 2020 et 2026 ?

PRODUCTION DE DÉCHETS D'ACTIVITÉS

- 22% du tonnage global des OM résiduelles collectées par le service public provient des déchets d'activités économiques (Donnée nationale source ADEME – caractérisation des OM 2007)
- Fréquentation touristique importante

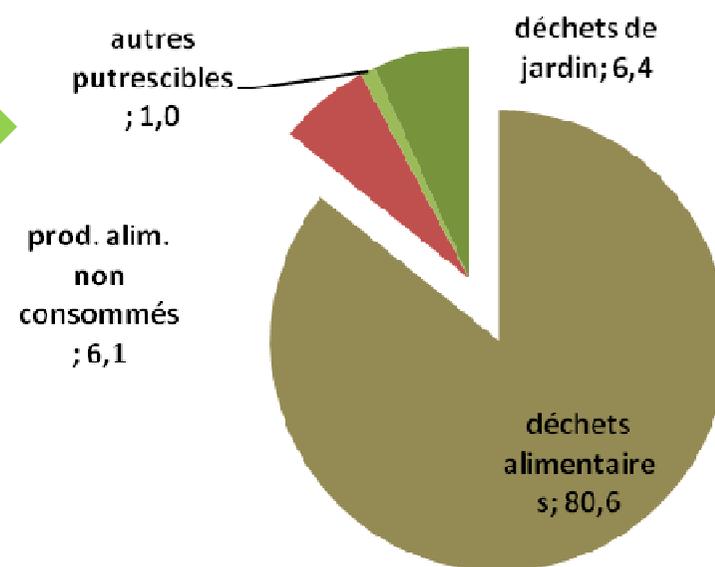
MARGE DE PROGRÈS : COMPOSITION DES ORDURES MÉNAGÈRES RÉSIDUELLES (OMR)

Composition des ordures ménagères résiduelles



Composition évaluée sur la base :
 - du MODECOM 2010
 - de la Production Omr 2011 : 283 kg/hab

Détail sur la composition des déchets putrescibles





5 - Expériences remarquables

1. Gaspillage alimentaire
2. Compostage de proximité
3. Réemploi & déchèterie
4. Tarification incitative

1- GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Des enjeux « de poids » :

A l'heure où **1 milliard de personnes** souffrent de la faim, l'ONU estime qu'environ **50% des denrées produites** dans le monde **sont gâchées**.
En France, on estime que **20 kg** de nourriture **sont jetés** chaque année par personne, dont **7 kg** encore emballés. En théorie, **80 %** du gaspillage alimentaire **pourrait être évité** et **175 €/habitant/an économisé**.



1- GASPILLAGE ALIMENTAIRE

Des enjeux « environnementaux » :

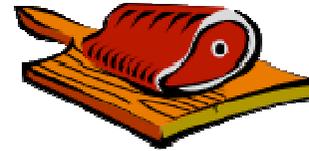
Gaspillage de ressources :

Le gaspillage alimentaire implique le gaspillage de nombreuses ressources (eau, énergie, superficies agricoles, ressources naturelles...)

Emission gaz à effet de serre, liée au gaspillage de ressources et à la gestion des déchets



= 1 000 l
d'eau



1 kg

= 16 000 l
d'eau

5 kg en CO₂



500 g en CO₂



1- GASPILLAGE ALIMENTAIRE



Manger autrement au collège (CG 13)



Récupération par les serveuses pour la Banque Alimentaire



« Cheminée de pain » contenant les restes de pain d'un repas (avec pesée)



10 jours de pain gaspillé au lycée, exposé Place la Bourse

2- LOMBRI ou VERMICOMPOSTAGE

• Dégradation des déchets organiques par une population de vers

- Ils mangent jusqu'à 2 fois leur poids par jour en matière végétale en décomposition
- Obtention d'un produit stable et mature après 2 ou 3 mois
- Réduction de 5 fois du volume initial



Les vers apprécient	Les vers n'aiment pas du tout
<ul style="list-style-type: none">• épluchures• restes de fruits• pulpes• marcs de café et filtres• coquilles d'œufs broyées• pâtes, riz• quelques tontes	<ul style="list-style-type: none">• restes d'agrumes (trop acides)• restes de viandes et de poissons• vinaigre, vinaigrette• restes d'ails, d'oignons• les branches de déchets verts

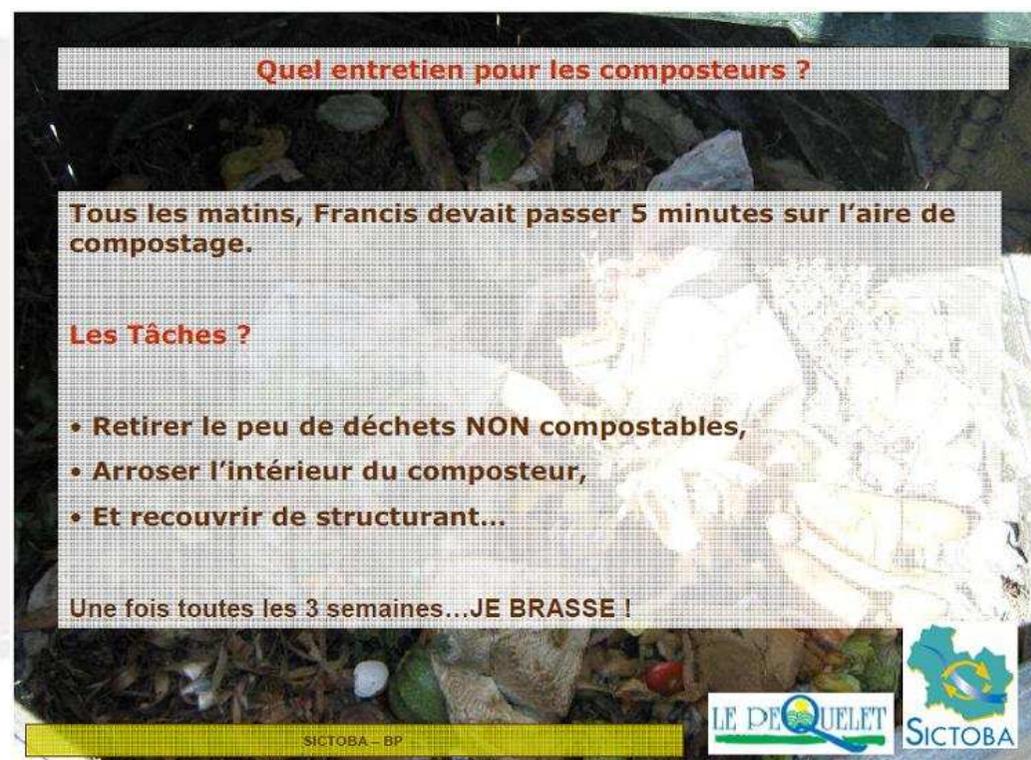


2- COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ



- Campings de 220 emplacements (nombreux saisonniers)
 - 2 restaurants en interne qui trient + les particuliers
 - Compostage statique avec nombreux structurants

- **Camping les Péquelets (Ardèche)**





2- COMPOSTAGE DE PROXIMITÉ

- Compostage de pieds d'immeubles à Champagnole (39)



- 5 immeubles de 40 logements chacun, environ 15 à 20% de participants
- 5 placettes de compostage comptant 2 bacs à chaque fois (1 pour le structurant et un pour la fermentation)



2- COMPOSTAGE DE QUARTIER

- Collège de Monestier de Clermont (38)
 - Tri des déchets de préparation en cuisine
 - Réalisation du compostage par les élèves



● St Philbert de Bouaine (85)

- Petite plate-forme de compostage au cœur du village
- Tri et apport des déchets organiques par les particuliers (avec des jours d'ouverture)
- Brassage par un prestataire



● Hameau du Clos (38)

- Tri et apport par les particuliers
- Constitution des andains et brassage par les particuliers (1 fois/mois)



3 – RÉEMPLOI & DÉCHETERIE

- Ressourcerie de Crève Cœur le Grand :
 - 1 des 10 premières recycleries en France
 - Gérée en régie par la CC Crève Cœur le Grand (60)
 - Territoire rural de 20 communes, 7 100 habitants
 - Site unique déchèterie/recyclerie
 - Collecte des encombrants sur rendez-vous
 - Détournement du flux tout-venant de la déchèterie
 - 142 tonnes collectés, 90 t réemployés (2008)
 - Recette : 43 000 €
 - Création d'emplois : 6 salariés, 4,5 ETP



Photos : Source site SMOP



3 – RÉEMPLOI & DÉCHÈTERIE

- Conventionnement avec des associations pour la récupération d'objets en déchèterie
 - Grenoble Alpes métropole
 - ALCG (Jura) :
 - Chalet du réemploi
 - Collecte d'encombrants






QU'EST CE QU'UNE RESSOURCERIE ?

Réduire les déchets produits, les valoriser, les réutiliser, c'est le principe des ressourceries !

Quatre activités principales :

- Collecter à part les déchets pouvant être réutilisés, en préservant leur état,
- Valoriser : trier, contrôler et nettoyer ces objets, afin de leur rendre toute leur valeur,
- Sensibiliser : expliquer et convaincre pour réduire les déchets produits tout en accomplissant un geste solidaire,
- Revendre ces objets afin d'offrir des biens revalorisés à faible prix.

Ainsi les actions d'une ressourcerie répondent aux enjeux liés au **développement durable** et à l'**économie solidaire** :

- enjeux environnementaux (détournement d'objets destinés au rebut pour du réemploi),
- enjeux sociaux (créations d'emplois en chantier d'insertion, formations, retour à l'emploi durable),
- enjeux économiques (emplois, ventes de produits).




RESSOURCERIE ET CHALET DU RÉEMPLOI DANS L'AGGLOMÉRATION GRENOBLOISE

A partir du projet de ressourcerie porté par les associations Regie de quartier Villeneuve-V0 et Grenoble Solidarité, la Metro ouvre les portes de trois de ses déchèteries pour permettre la récupération d'objets pouvant entrer dans le cycle de valorisation par réemploi.

Ainsi, les déchèteries de Saint-Égrève, d'Eybens et de Meylan accueillent des «chalets du réemploi» et le personnel des associations dénommé «valoriste».

Les valoristes sont présents plusieurs jours par semaine dans les 3 déchèteries concernées et ont en charge de récupérer auprès des usagers les déchets potentiellement réutilisables :

- meubles et objets bibelots, vaisselle, ■ jouets, ■ vêtements, ■ vélos ■ appareils électriques, électroménager, informatique, ■ revues et livres, ■ et tout autre objet en fin d'usage.

Les objets ainsi «détournés» sont ensuite transportés, nettoyés, triés et contrôlés dans les locaux de Grenoble Solidarité (04 76 26 66 94) où, dans un deuxième temps, ils sont vendus : c'est l'aboutissement du concept de ressourcerie.

Les déchèteries constituant, elles, le point de départ de la chaîne de réemploi.

Pour déposer vos déchets potentiellement réutilisables, les valoristes sont présents :

- à la déchèterie de **Saint-Égrève, 45 rue du Pont Noir**
Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h 45
Le samedi de 9 h à 11 h 45 et de 14 h à 17 h 45
- à la déchèterie d'**Eybens, 33 rue des Grands Champs**
Du lundi au jeudi de 13 h 30 à 18 h
Le samedi de 8 h à 12 h et de 13 h 30 à 17 h
- à la déchèterie de **Meylan, 5 chemin du Vieux Chêne**
Horaires d'hiver (du 1^{er} octobre au 31 mars)
Du lundi au vendredi de 14 h à 17 h 30
Le samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 17 h 30
Horaires d'été (du 1^{er} avril au 30 septembre)
Du lundi au vendredi de 14 h à 18 h 30
Le samedi de 9 h à 12 h 30 et de 14 h 30 à 18 h 30

Renseignements 0 800 500 027 n° gratuit
Tous mes conseils sur lametro.fr



4- TARIFICATION INCITATIVE (TI)

- ⇒ Tarification (REOM ou TEOM incitative) qui établit un lien direct entre la production individuelle de déchets et le niveau de paiement.
- ⇒ Prise en compte de la nature et du poids et/ou le volume et/ou le nombre d'enlèvements des déchets.

Application du principe pollueur-payeur (responsabilité des usagers)

L'utilisateur peut agir sur sa consommation du service déchets

- ➔ Largement répandue en Europe : Autriche, Belgique, Finlande, Allemagne, Suède, Suisse
- ➔ Se développe en France : 30 collectivités en 2009, soit 613 000 habitants (contre 9 EPCI en 2004)
 - ➔ + 57 EPCI entre 2009 et 2010, soit 1 500 000 habitants en étape de mise en œuvre
 - ➔ 127 collectivités ayant mené une étude de faisabilité (4 400 000 habitants) entre 2009-2010
- En général, le flux OMr fait l'objet d'une quantification et conditionne la facture de l'utilisateur.
- Différents systèmes techniques de collecte : sacs (à l'encontre de la R437) ; bacs ; en apport volontaire (conteneurs enterrés / semi-enterrés / aériens) ou en points de regroupement (abri-bacs ou bacs avec contrôle d'accès).

4- TI AVEC DES BACS ROULANTS PUCÉS

- Equipements nécessaires :

⇒ Nécessité d'acquérir des équipements spécifiques : bacs roulants, puces, système d'identification, matériel embarqué et logiciel de recueil des données et facturation



4- TI AVEC COMPTAGE DES APPORTS : PRINCIPE

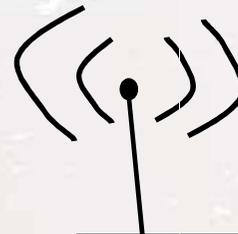


1) L'utilisateur présente sa carte d'identification qui permet l'ouverture d'un tambour d'un conteneur enterré (CE), semi-enterré (CSE) ou aérien



2) Après ouverture, il peut introduire son sac de 30 (50 ou 100) litres dans un tambour de volume limité

4) Le véhicule de collecte peut ensuite collecter les conteneurs selon les taux de remplissage captés à distance



3) Après fermeture, son apport est comptabilisé et envoyé via gsm (ou gprs) à un logiciel de suivi

5) Le système informatique associé à chaque carte le nombre d'apports sur l'année,



4- TI AVEC COMPTAGE DES APPORTS EN CONTENEURS AVEC TAMBOUR

- Conteneurs :

- Enterrés



- Semi-enterrés



- Aériens





4- TI avec comptage des apports en bacs roulants avec tambour sur couvercle

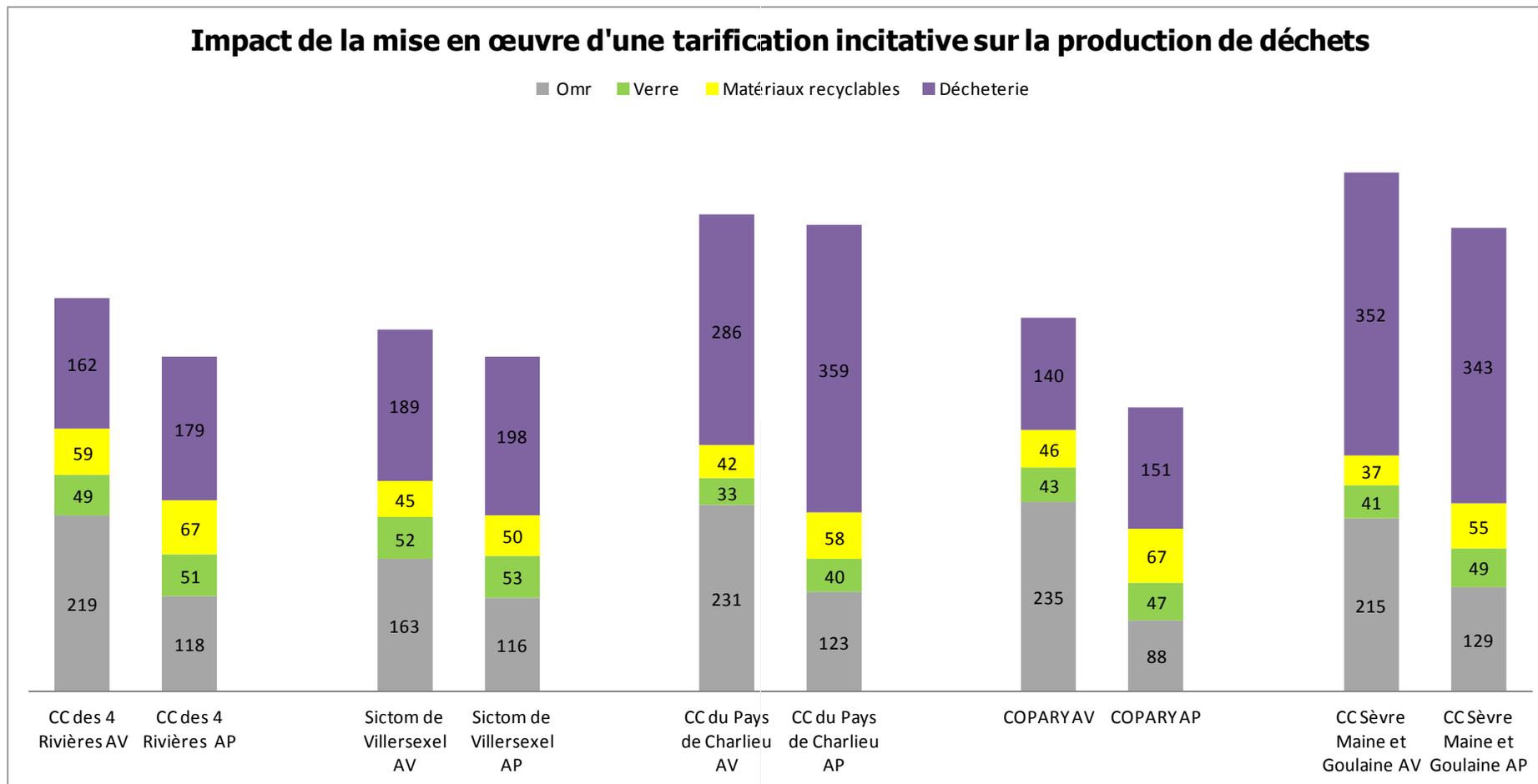


Nécessité d'acquérir des équipements spécifiques : bacs roulants, tambours, système d'identification, matériel embarqué et logiciel de traitement





3- RETOUR EXPÉRIENCES TARIFICATION INCITATIVE



- Baisse des Omr : - 30 % à - 40 %
- Augmentation des collectes sélectives : + 10 à + 35%
- Augmentation des apports en déchèteries : + 5 à 20 %



QUESTIONS

1. Sur la base de l'exposé et de votre connaissance du contexte lozérien, quels sont les déchets sur lesquels peu ou pas d'actions de prévention ont été engagées à ce jour ? Quelles sont les cibles d'acteurs correspondants ? Pourquoi selon vous, ces actions n'ont-elles pas été en mises œuvre ?
2. Sur quels types de déchets doivent porter en priorité les futures actions de prévention en Lozère ? Pourquoi ? (quels intérêts ou bénéfices ?)
3. Quel(s) objectif(s) en matière de prévention des ordures ménagères et assimilés (OMA) et des déchets ménagers et assimilés (DMA) après 2013 ?

	2020	2026
OMA	- x% /2011	- x% /2011
Apports en déchèteries (hors DV)	- x% /2011	- x% /2011
Déchets verts	- x% /2011	- x% /2011